



# MAT HP O+

## FICHE TECHNIQUE



## DÉFINITION / DESTINATION

Peinture acrylique mate en phase aqueuse destinée à la décoration intérieure des murs et plafonds. S'applique dans les pièces sèches et humides sur enduits de préparation, plâtre et dérivés, béton et enduits ciment, menuiseries bois, anciennes peintures adhérentes, toile de verre.

## PROPRIÉTÉS

- Excellent adhérence.
- Très haut pouvoir couvrant.
- Sans odeur.
- Séchage rapide.
- Application facile et agréable.
- Lessivable Classe 1 (¹).

## CARACTÉRISTIQUES

<b>Emission COV</b>	Classement européen selon directive 2004/42/CE. Valeur limite UE de ce produit (catégorie cat. A/a) : 30 g/L (2010). Ce produit contient au maximum 1 g/L de C.O.V. (blanc) et moins de 3 g/L pour les teintes foncées.
<b>Classification AFNOR</b>	NF T 36-005 - famille I - classe 7b2
<b>Composant liant / type de résines</b>	Copolymères acrylique
<b>Densité à 20°C ≈ (g/cm3)</b>	1,51 (± 0,05)
<b>Extrait sec en poids (%)</b>	58 (± 2%)
<b>Extrait sec volumique (%)</b>	37 (± 2%)
<b>Finition / Aspect</b>	Mat
<b>Brillant Spéculaire (Bs)</b>	< 2% (sous 60°)
<b>Rendement moyen</b>	9 à 11 m <sup>2</sup> /l par couche
<b>Séchage en surface</b>	30 min
<b>Séchage Recouvrable</b>	3 h
<b>Résistance à l'abrasion humide (NF EN13300)</b>	Classe 1 (¹) Le produit obtient toutes ses propriétés / caractéristiques après un temps de séchage de 28 jours.
<b>Couleur</b>	Blanc Bases à teinter
<b>Conditionnement</b>	1L - 2L5- 10L

\* Les valeurs sont données pour le produit blanc, varient en fonction du relief, de l'absorption du support et de la dilution du produit. Les temps de séchage sont déterminés sous une température de 23°C et 50% d'humidité relative.

## MISE EN ŒUVRE

Elle devra se faire conformément au DTU 59-1.

Bien homogénéiser le produit avant son application.

Subjectiles : enduits de préparation, plâtres et dérivés, bétons et enduits de ciment préalablement préparés et imprimés.

Les parties métalliques doivent être protégées par une couche de primaire antirouille.

Les travaux préparatoires seront à adapter selon l'état et la nature des supports.

Elimination des parties et/ou anciennes peintures non adhérentes par grattage / ponçage / dépolissage, enduisage, dépoussiérage soigné.

Dégraissage / lessivage, rinçage, séchage (sur anciennes peintures adhérentes).

Les supports devront être préparés conformément aux règles de l'art, et par conséquent rendus propres, sains, secs et cohésifs.

<b>Conditions climatiques</b>	Température ambiante de mise en œuvre : $8^{\circ}\text{C} \leq T^{\circ}\text{C} \leq 35^{\circ}\text{C}$ Hygrométrie ambiante de mise en œuvre : $\leq 65\% \text{ H.R.}$
<b>Dilution</b>	Eau : de 0 à 5 % pour brosse et rouleau (dilution à 5% en 1ère couche). de 8 à 12 % pour Airless.
<b>Nombre de couches</b>	2 couches
<b>Matériel d'application</b>	Brosse. Rouleau : manchon microfibres polyester HD 12mm / polyester tissé 13mm. Pistolet - Airless.
<b>Nettoyage des outils</b>	à l'eau immédiatement après utilisation (avant séchage).
<b>Conservation</b>	24 mois dans l'emballage d'origine fermé et à l'abri de l'humidité, des intempéries, du gel et des fortes chaleurs.

## ENVIRONNEMENT & PROTECTION

<b>Recommandations et précautions d'emploi</b>	Lire l'étiquette avant utilisation. Respecter les précautions d'emploi : fiche de données de sécurité disponible sur le site <a href="http://www.espacedoc.fr">www.espacedoc.fr</a> .
<b>Environnement &amp; Protection</b>	Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts. Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides. Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.
<b>Traitement des déchets</b>	 Éliminer le contenu/récipient comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales Ne pas jeter l'emballage et les résidus à l'égout, dans la nature ou avec les ordures ménagères. Contacter les services locaux pour les modalités d'élimination des déchets de peintures selon la réglementation en vigueur (CED : 08 01 12).